



## Erreur dans l'adresse d'un PV stationnement

Par **Jeza06**, le **01/09/2016** à **10:46**

Bonjour,

J'ai été verbalisé la semaine dernière pour stationnement sans avoir payé l'horodateur devant mon domicile (donc 17€ ou 35€ selon le délais de paiement).

Mon domicile est un croisement de rue (Qu'on appellera Rue X et Rue Y).

L'agent à indiqué le N° de la Rue X et le Nom de la Rue Y sur la contravention.

Hors quand on va a l'adresse exacte du Pv il n'y a pas de stationnements sur ce coté de la rue, les seuls stationnements de cette rue sont sur le trottoirs opposés.

De fait je me demandais si je pouvais contester ce Pv électronique ?

Par **janus2fr**, le **01/09/2016** à **11:25**

Bonjour,

Si à l'adresse mentionnée sur le PV il n'y a pas de stationnement payant, votre contestation est légitime et doit aboutir...